



## Inauguration du projet Polders



### Plan Régional du Logement : 41 nouveaux logements moyens à Uccle

Ce lundi 22 octobre 2012, Serge VILAIN, Président et Steve DUBOIS, Vice-président de SFAR (groupe S.r.i.b.- Société Régionale d'Investissement de Bruxelles), ont inauguré leur première réalisation immobilière dans le cadre du Plan Régional du Logement à Uccle. Cette inauguration a eu lieu en présence de Charles PICQUE, Ministre-Président du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale; Christos DOULKERIDIS, Secrétaire d'Etat en charge du Logement du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale; Armand DE DECKER, Bourgmestre de la Commune d'Uccle; Françoise DUPUIS, Echevine en charge du Logement pour la Commune d'Uccle; Thomas RYCKALTS, Président de la Société du Logement de la Région Bruxelles-Capitale; Fabrice CUMPS, Vice-Président de la Société du Logement de la Région Bruxelles-Capitale. Il s'agit du projet "Polders" qui compte 41 logements moyens locatifs construits de façon éco-responsable (performance énergétique élevée, E=66, k=35). Le terrain est situé en bordure de la rue de Stalle et de la rue des Polders 6 à 16, à proximité de la chaussée de Neerstalle et d'un zoning commercial en direction de Drogenbos.

Le montage du Plan Régional du Logement a prévu pour ce projet que la Région de Bruxelles-Capitale finance le chantier. La prise en charge de la maîtrise d'ouvrage a été confiée à **SFAR** (groupe SRIB). Le projet représente un investissement pour la Région de 8.818.000 €. Le terrain est une propriété de la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale et la gestion des logements a été confiée à la Commune d'Uccle. Le prix de construction de ce projet est de 1268€/m<sup>2</sup>, un prix analogue à celui d'autres projets récemment réceptionnés par la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), et démontre la bonne gestion du projet par la SRIB :

PROJET	COMMUNE	€/m <sup>2</sup>
LENNIK	Anderlecht	1.156,49
COGNASSIERS	Berchem	1.054,52
SEIGNEURIE	Bruxelles	1.188,48
VERSAILLES	Bruxelles	1.065,06
ERNOTTE	Ixelles	1.194,84
STIENON	Jette	1.071,25

METTEWIE	Molenbeek	1.071,42
STOCKEL	Woluwe-Saint-Lambert	1.044,58

Pour le Ministre-Président **Charles Picqué**: "*cette nouvelle réalisation permet de franchir une étape de plus dans la course contre la montre dans laquelle il convient de tous nous engager. Je suis heureux de constater que tous les acteurs régionaux et locaux collaborent en vue de palier les manques de logements compte tenu de l'essor démographique en cours. Nous démontrons aussi qu'il est possible de construire des logements publics de grande qualité à des prix abordables tout en respectant les standards énergétiques modernes.*"

« *La Commune d'Uccle, qui présente actuellement un taux d'emprise publique en-dessous de la moyenne régionale (5,95% pour une moyenne régionale de 13,51%), son CPAS et les sociétés de logement social qui sont actives sur son territoire, se sont positionnées comme des partenaires de la Région dans la lutte contre la crise du logement*», souligne **Christos Doulkeridis**, faisant référence à deux autres chantiers du Plan Régional du Logement à proximité, à la plaine du Bourdon (68 logements) et au Moensberg (45 logements).

L'immeuble Polders présente des qualités architecturales intéressantes et les logements sont disposés de la manière la plus mélangée possible afin de multiplier les contacts interpersonnels. 27 logements sur 41 sont de type 2 chambres ou plus, palliant ainsi le manque de grands logements pour familles dans la Région. Au niveau technique, le bâtiment respecte le standard « Basse énergie » et intègre notamment des panneaux solaires pour la production de l'eau chaude.

La volonté architecturale a été de réaliser un front bâti dans l'alignement de la rue de Stalle afin d'affirmer l'angle du carrefour et de maintenir l'alignement du front bâti général. Cette affirmation est accentuée par le traitement architectural particulier du bloc d'angle (bloc A) de l'immeuble, ce bloc devant être un répondant aux 2 immeubles d'angles existants (entre la rue de Stalle et la chaussée de Neerstalle), situés de l'autre côté du carrefour et marquant l'entrée de Bruxelles. Le bloc F est implanté dans l'alignement des constructions existantes de la rue des Polders afin de réaliser la transition entre les blocs A, B, C, D, E et les constructions de la rue des Polders.

Par ailleurs, un nouvel espace public, à l'angle de la rue de Stalle et de la rue des Polders, sera aménagé dès que la STIB aura finalisé l'installation d'une cabine haute-tension dans un nouvel espace souterrain construit par la SRIB à cet effet. Ce type d'implantation permet de réaliser, dans la rue des Polders, un espace ouvert, vert et récréatif, à usage de tous les habitants de l'immeuble.

Pour **Serge Vilain** : « *Nous sommes très fiers de cette réalisation, il s'agit en effet d'une mission particulière, réalisée dans les délais, malgré la rencontre de plusieurs problématiques notamment les problèmes de pollution, de cabines à haute tension et de démolition...* »

Pour de plus amples informations:

**Pour la S.R.I.B.:**

Iseut Collin - Tel : 0477/38.96.24 - [i.collin@srib.be](mailto:i.collin@srib.be)

**Pour le Ministre-président, Charles Picqué:**

Aude Lavry - Tel : 0485/16.87.72 – [alavry@picque.irisnet.be](mailto:alavry@picque.irisnet.be)

**Pour le Secrétaire d'Etat, Christos Doulkeridis :**

Mélusine Baronian - Tel : 0477/55.83.32 - [mbaronian@doulkeridis.irisnet.be](mailto:mbaronian@doulkeridis.irisnet.be)